



## Comment obtenir France Identité puis faire certifier votre identité numérique en mairie ?



Si vous détenez déjà la carte d'identité au format carte bancaire, vous pouvez bénéficier de l'identité numérique France Identité et de sa certification.



### Pour créer votre identité numérique

Étape 1

Vous devez être âgé d'au moins 18 ans, et votre téléphone doit être compatible : téléphone disposant de la technologie NFC (Android 11 minimum ou iOS 16.6 minimum).



1  
Téléchargez l'application France Identité



2  
Créez votre identité numérique en suivant les instructions de l'application



3  
Choisissez un code personnel à 6 chiffres

### Bravo !

Vous avez à présent accès de façon sécurisée à de nombreux services :

- authentification en ligne,
- génération d'un justificatif d'identité à usage unique,
- présentation de votre droit à conduire...

### Pour certifier votre identité numérique

Étape 2



1  
Demandez la certification de votre identité numérique dans votre application France Identité



2  
Prenez rendez-vous dans une mairie qui propose ce service sur : [rendezvouspasseport.ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)



3  
Rendez-vous en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR Code associé à votre demande



Dans les 24 h à 48 h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans l'application France Identité du résultat de votre demande de certification.

La certification de votre identité numérique vous permet d'accéder à des démarches sensibles en ligne comme la procuration de vote et les services accessibles avec FranceConnect+ (MaPrimeRénov', MonCompteFormation...).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

[france-identite.gouv.fr](https://france-identite.gouv.fr)